

de décision éthiques. En d'autres termes, l'intérêt «de l'humanité» est que les recherches se développent dans des États de droit, ouverts aux évolutions scientifiques, et disposant de traditions et de pratiques solides dans le domaine de la réflexion éthique.

En d'autres termes, le niveau constitutionnel doit rester en ce domaine très global (par opposition par exemple au modèle suisse très constitutionnalisé pour des raisons également propres à son fédéralisme).

Dans cette perspective, il ne serait pas souhaitable de constitutionnaliser davantage par exemple la «liberté de la recherche» ni un droit fondamental «supplémentaire», par exemple la «non-discrimination au regard des seules caractéristiques génétiques», ce qui ne signifie pas qu'une législation ne doit pas éventuellement être adoptée en ce domaine (comme viennent de le faire les États-Unis) quand l'usage de tests ADN généralisé sera envisageable.

Interrogé sur les «mères porteuses», M. Sève considère, à titre personnel, d'une part, que le «droit à l'enfant» est une métaphore si le devoir correspondant ne peut être identifié et, d'autre part, que la rémunération de la mère porteuse peut être considérée comme fortement susceptible de vicier son consentement (comme une vente d'organes).

### **Audition de M<sup>me</sup> Malika Sorel, auteur d'un essai sur *Le Puzzle de l'intégration : les pièces qui vous manquent***

*11 septembre 2008*

Les éléments de la lettre de mission qui ont guidé ma réflexion sont les suivants :  
– «*Il convient d'étudier si et dans quelle mesure les droits fondamentaux reconnus par la Constitution doivent être complétés par des principes nouveaux.*»  
– «*Il ne saurait être question de modifier ou d'affaiblir ces textes, qui sont de portée universelle.*»

La lettre de mission rappelle, fort à propos, que «*la Constitution détermine les libertés fondamentales de tout individu sur le sol de la République*». Le caractère de liberté fondamentale est jaugé à l'aune du prisme des valeurs qui constituent le socle français. Entrent dans la composition de ce socle les trois idéaux que nous rappelle le triptyque républicain «Liberté-Égalité-Fraternité», auquel je n'oublierai pas d'adjoindre la laïcité, tant cette dernière participe à pacifier notre espace public, et dans le même temps à protéger tous ceux qui ne détiennent pas la force de devenir des êtres libres. Pour eux, l'État doit veiller à ce que continue d'exister un moment placé hors du temps ; un instant de répit et de respiration, un espace soustrait au champ des pressions ; un sanctuaire.

Comme je l'explique dans mon ouvrage, le contenu des idéaux «Liberté-Égalité-Fraternité» n'est pas le même pour d'autres peuples, et la laïcité est purement et simplement inexistante dans nombre de régions du monde. Certes, la France qualifie ses idéaux d'«universels», mais ils ne le sont absolument pas. Il n'est ici question ni de classer, ni de hiérarchiser, mais simplement de tirer les enseignements d'un constat. Mon vécu en immersion totale dans des cultures

fort différentes m'a permis d'approcher, au plus près, la culture d'un peuple au travers des actes de la vie quotidienne. Cette culture, c'est celle qui sera transmise aux descendants et sera partie intégrante de leur inconscient collectif. Si je devais résumer, je dirais que la culture d'un peuple trouve sa traduction ou son illustration dans l'ensemble des normes collectives que ce peuple reconnaît et fait siennes; la culture étant elle-même le produit du souffle de l'histoire.

Je souhaite tout d'abord vous amener à vous interroger sur la notion même de diversité. Qu'appelle-t-on en effet « diversité » ?

Si l'on entend par ce mot la diversité culturelle liée aux origines ethniques ou raciales, comment la définir ? Dans quel groupe ceux qui possèdent une ascendance biologique d'origine arabe ou chinoise et qui sont culturellement déjà parfaitement intégrés à la communauté nationale française devront-ils être rangés ? Leur demandera-t-on seulement leur avis sur cette question, fondamentale puisqu'elle touche à leur identité ? Peut-on décider de l'identité d'une personne et la lui imposer, ou reconnaît-on que le choix de sa propre identité doit faire partie des libertés fondamentales auxquelles tout être humain devrait avoir accès ? Ce sont là des questions d'éthique.

Le choix de sa propre identité doit-il toujours demeurer libre, ou peut-il être contraint ? Je m'explique : si ce choix d'identité conditionne l'obtention d'avantages, de facilités ou de privilèges pour soi ou pour sa descendance, peut-on dire que ce choix est encore libre ? Ce qui s'est produit aux États-Unis avec la prolifération de tests ADN demandés par des Américains à la recherche éperdue d'une trace de minorité ethnique ou raciale dans leur ascendance, dans l'unique but de bénéficier de la protection de l'« égalité effective », nous renseigne sur le type de réponses auxquelles nous devons nous attendre. Il est évident que nul ne refusera des facilités pour soi-même ou pour ses descendants, si elles offrent l'accès à des formations exigeantes ou l'obtention d'emplois. Ce qui signifie que la construction de l'identité des individus ne sera plus dynamique, mais figée dès la naissance. Ce sera alors un formidable gâchis, car tous ceux qui étaient déjà intégrés à la communauté nationale préféreront se voir rattachés à leur communauté d'origine et se réclamer d'elle.

Si l'on entend par « diversité » que l'on est « divers » lorsqu'on n'attribue pas le même contenu aux valeurs fondamentales « Liberté-Égalité-Fraternité » + laïcité et que la société devra en tenir compte – reste à définir comment –, alors il faut accepter de considérer avec lucidité et courage la réalité des conséquences qui ne manqueront pas de se produire et qui remodeleront la France en profondeur.

Le contenu des valeurs fondamentales, celles du triptyque républicain, définit la place accordée à l'individu au sein de la société; modélise les relations entre individus, et entre les individus et la puissance étatique (cette relation est-elle directe, ou existe-t-il un échelon intermédiaire entre ce pouvoir et les individus ?). Si nous n'attribuons pas tous le même contenu aux valeurs du triptyque républicain, cela conduit, dans les faits, à ce que nous ne partageons pas tous la même vision de la société vers laquelle nous souhaitons aller, pas le même projet de société. Ces différences seront d'autant plus grandes que la distance entre les contenus des idéaux ou valeurs fondamentales sera importante. Le questionnement concerne donc ici la place attribuée à l'être humain dans la société, la nature et l'amplitude de ses libertés, mais aussi la manière dont tous les autres sont perçus au travers du prisme de la fraternité.

## l) Les dangers que l'inscription de la diversité dans le Préambule fait peser sur la cohésion nationale

Inscrire la diversité dans le Préambule de la Constitution, c'est consacrer la prééminence du lien d'appartenance à un groupe particulier. Cela ne pourra se faire sans provoquer de conséquences sur le lien d'appartenance à la communauté nationale, puisque, en inscrivant la diversité dans le Préambule, nous favoriserons, dans les faits et sans nécessairement l'avoir souhaité, la conscience particulière sur la conscience collective ; le projet d'idéal de société porté par un groupe sur le projet d'idéal de société porté par la communauté nationale. Or, le but qui est recherché à l'origine de l'inscription de la diversité dans le Préambule de la Constitution est justement de favoriser une meilleure intégration ; c'est-à-dire de permettre l'éclosion d'une conscience collective, avec pour objectif d'empêcher ou de mettre un terme à la montée en puissance des conflits qui menacent la paix dans notre société. Nous voyons donc là, je le répète, qu'il existe une contradiction fondamentale entre le résultat de l'inscription de la diversité dans le Préambule et l'objectif d'intégration des enfants des dernières vagues d'immigration qui posent une question à notre société.

Il faut garder à l'esprit qu'un groupe qui tire sa force de sa taille n'aura strictement aucun intérêt à laisser ses membres présumés s'intégrer, donc lui échapper, puisqu'ils feraient alors partie de la communauté nationale. La conséquence, c'est que la pression et la surveillance que certains groupes exercent déjà à l'heure actuelle sur leurs membres afin de les maintenir dans leur giron s'accroîtront. Les membres des communautés vont, de ce fait, évoluer vers une adhésion de plus en plus étroite aux codes de valeurs qui découlent des idéaux portés par leurs groupes, pour atteindre l'homogénéisation des comportements au sein de chaque groupe communautaire. Cela les éloignera définitivement d'une intégration dans la communauté nationale française.

Avec l'« égalité effective », chacune des communautés présentes sur le territoire français se transformera inévitablement en une force qui bataillera pour la sauvegarde de ses intérêts exclusifs, et pour la conquête de nouveaux privilèges. La division de la France en communautés l'affaiblira, et la République deviendra l'otage de communautés qui se dresseront chaque jour davantage les unes contre les autres, au détriment d'une approche qui favoriserait le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et la défense de l'intérêt général.

La politique de la diversité renforcera en France le cloisonnement de communautés ethniques ou raciales. Lorsque l'on regarde vingt ans en arrière, les enfants des migrants manifestaient, dans leur comportement, une bien plus grande volonté d'insertion et d'intégration. Ce n'est plus le cas, et ce n'est pas dû à une déception qui serait imputable à l'attitude des Français ou aux conditions économiques.

Renvoyer, par le biais de la « diversité », les individus vers leur groupe d'origine entraînera également la prééminence de rapports relationnels entre groupes ethno-raciaux, et non plus entre citoyens. Or, les tensions sur la scène internationale doivent au contraire nous inciter à la plus grande fidélité aux idéaux que rappelle le Préambule de la Constitution, car les populations présentes sur le sol français qui n'ont pas réussi leur intégration ont malheureusement tendance à vibrer au diapason de ces tensions internationales. Elles importent sur le sol

français les conflits qui concernent leur peuple d'origine. Entre autres exemples, le conflit israélo-palestinien, avec des jeunes de confession juive qui deviennent, en France, la cible de jeunes issus de l'immigration arabe, ou encore l'immixtion de jeunes d'origine chinoise dans la question du traitement, par la France, du conflit entre la Chine et le Tibet, doivent nous alerter sur l'accroissement du risque d'affrontements entre groupes sur le sol français, mais aussi sur le risque de mise sous tutelle de l'indépendance de la France dans ses décisions de politique étrangère.

L'officialisation, par les textes, de l'existence d'une « diversité » consacrerait en réalité la coexistence, au sein de la société française, de groupes reconnus et identifiés comme ne partageant pas la même vision de la société ni, ce qui est sous-jacent, la même définition des règles qui codifient le « bien vivre ensemble ». Cela signifie qu'à terme chaque groupe souhaitera être régi par le corpus de lois qui découle de son propre projet de société. C'est ce vers quoi a très récemment failli glisser le Québec, et c'est ce contre quoi lutte actuellement avec grand difficulté la Grande-Bretagne.

À l'aune de quelles évolutions la modernité se jauge-t-elle ? Favoriser l'essor de plusieurs sociétés en France représente-t-il un progrès pour la France, ou une terrible régression ? La libanisation de la France, puisque c'est vers cela que la conduira l'inscription de la diversité dans le Préambule de sa Constitution, est véritablement porteuse de terribles conflits sur notre territoire, et donc d'une régression dramatique pour notre pays.

Seule la préservation du caractère « indivisible » du peuple de France peut nous faire espérer l'émergence d'une conscience collective prélude à l'acceptation d'un destin partagé.

## II) Effets pervers de la politique de diversité

Je souhaite à présent vous exposer quelques-uns des autres effets pervers de la politique de diversité ; politique que l'on retrouve, je tiens à le préciser, sous une multitude d'autres vocables tels que « égalité réelle », « égalité effective », « action positive » ou « volontarisme républicain » (dans mon ouvrage, j'en répertorie une vingtaine).

**1) C'est une politique élitiste** appliquée aux groupes protégés par la discrimination positive.

L'illustration, nous l'avons avec l'expérience de Sciences Po : nous nous focalisons sur les meilleurs, alors que ce sont tous les autres qu'il nous faut aider. On ne réussira pas à vider un océan de misère avec une petite cuillère en argent ! Si l'on souhaite se focaliser sur l'élite, ce qui est à mon sens une erreur parce que c'est sur tous les élèves fragiles que notre société devrait se concentrer, alors je soutiendrai plutôt les dispositifs d'accompagnement tels que ceux mis en œuvre par la Légion d'honneur, l'École polytechnique, l'Essec ou Henri-IV. Il faut toutefois garder à l'esprit que cela ne concernera jamais qu'une poignée d'élèves, et qu'il ne sera pas aussi aisé qu'on peut le prétendre de rattraper toutes les lacunes accumulées depuis le plus jeune âge.

**2) Il n'y a pas de phénomène de retour sur investissement** lié à la fabrication d'icônes.

Tout d'abord, une interrogation : pour quelles raisons retient-on d'emblée l'hypothèse que les enfants issus des dernières vagues d'immigration ne pourraient pas s'identifier à des Français de souche ?

En se focalisant sur ceux qui, statistiquement, ne poseront pas de problèmes à notre société, on fait le pari que cela fera pousser des ailes à tous les autres. On reste interdit devant tant de naïveté et une telle méconnaissance de la réalité des difficultés que rencontrent ces enfants, à commencer par les difficultés liées à leur milieu familial qui sont, de loin, les plus lourdes de conséquences. Nous voyons qu'en France la fabrication d'icônes politiques ou médiatiques issues de l'immigration a déjà montré ses limites. En effet aucune embellie sur le front de l'intégration n'a pu être constatée.

Dès 1990, la Grande-Bretagne a mis en place une politique volontariste sur le petit écran, en y affichant des têtes issues de l'immigration, cela n'a eu strictement aucun effet.

Aux États-Unis, chaque fois qu'on a voulu renoncer à la politique de l'*affirmative action*, on a enregistré une chute du nombre de Noirs dans les universités. Ne détenant pas le niveau réel de connaissances requis, ces derniers disparaissaient en cours de cursus universitaire. Comment aurait-il pu en être autrement, puisque l'on n'avait aucunement travaillé sur la source des véritables obstacles ? Dans certaines universités américaines, on en est alors venu à interdire aux professeurs d'octroyer aux étudiants estampillés « minorités » des notes inférieures à la moyenne. Dans d'autres, on a introduit l'octroi systématique et automatique d'un certain nombre de points aux élèves issus des minorités ethniques.

**3) C'est une politique qui déresponsabilise les individus**, car on inculque aux populations issues de l'immigration la certitude que leurs problèmes sont imputables à la société : racisme supposé des Blancs ; colonisation ; discrimination... Or, c'est l'inverse que notre société doit faire, car dans les milieux culturels dans lesquels le groupe possède un ascendant très fort sur ses membres supposés, ces derniers sont déjà en grande partie dépossédés du sentiment de responsabilité individuelle, et par contrecoup de l'esprit d'initiative. De plus, ce fonctionnement de groupe rend les individus fatalistes.

**4) C'est une politique qui nourrit la haine** entre les uns et les autres : elle scinde le corps social entre « bourreaux » et « victimes », puisque c'est sur la base de torts prétendument causés que la politique d'égalité effective est mise en œuvre. Elle crée également du ressentiment chez ceux qui ne possèdent aucun des critères retenus pour être favorisés par l'égalité effective.

Dans son récent discours à Philadelphie, Barack Obama a tenu à insister sur le caractère nocif de la discrimination positive. Il lui a imputé la responsabilité de l'impasse raciale dont l'Amérique est prisonnière.

Dans une étude très fouillée de la société américaine, le politiste américain Andrew Hacker établit quant à lui le constat que l'Amérique est devenue « deux nations, noire et blanche, séparées, hostiles et inégales ».

## 5) Problème de la détermination de la liste des bénéficiaires

Le subterfuge du critère géographique utilisé pour la détermination des bénéficiaires de l'égalité effective ou réelle ne leurrera personne en France. Chacun sait, comme l'a reconnu Dominique Strauss-Kahn, que le critère géographique a été inventé pour maquiller le fait que l'on s'intéresse en réalité au caractère ethnique ou racial.

Avec quel degré de finesse faudra-t-il dessiner les contours de chaque groupe composant la « diversité » ?

Voici quelques exemples de sources de conflit potentielles : suffira-t-il de définir le groupe des Noirs, ou faudra-t-il distinguer les Français d'outre-mer des Noirs africains ? Pourra-t-on grouper tous les Arabes, ou faudra-t-il les décliner en Algériens, Marocains, Tunisiens... ? En effet, rares seront les Algériens qui estimeront être bien représentés si ce sont des Marocains qui ont obtenu des progrès, et réciproquement (voir les conflits au sein de la composition du CFCM). La communauté asiatique sera-t-elle cataloguée comme monolithique, ou faudra-t-il tenir compte de son immense variété ?

Dans quelle catégorie classera-t-on les enfants issus de mariages mixtes ? À quel degré de « dilution sanguine » considérera-t-on qu'un individu ne doit plus être considéré comme appartenant à un groupe estampillé « diversité » ?

Si l'on prend comme critère le niveau socio-économique, ne risque-t-on pas de maintenir dans la dépendance économique ceux-là mêmes qu'on en voudrait sortir, par le simple fait qu'une intégration trop bien réussie signifierait pour eux la fin d'un régime de faveur ? C'est ainsi que notre société crée des trappes à pauvreté.

**6) C'est une politique qui entraîne une suspicion sur les compétences** des personnes favorisées, et pour cause, puisqu'elles ont été soustraites aux exigences de vérification des compétences auxquelles les autres ont été soumis. Pourtant, cette obligation de se soumettre aux mêmes vérifications des aptitudes est capitale pour la construction du sentiment de confiance en soi et pour asseoir sa légitimité. La légitimité, ce sont les autres qui nous la donnent. Elle ne se décrète pas et on ne se la distribue pas soi-même.

Cela soulève une autre question de fond : pourquoi part-on du principe que les élèves issus de l'immigration seraient incapables de développer les mêmes aptitudes que les enfants de Français de souche ?

**7) Perpétuité de la politique de l'égalité effective**, car, comme aux États-Unis et en Inde, personne ne voudra sortir du dispositif.

Il est important de signaler que les élus n'oseront jamais plus l'abroger ou l'amender, car ils deviendront otages du vote des groupes favorisés par des mesures qui les soustraient à des contraintes auxquelles tous les autres sont soumis.

**8) Introduction d'une nouvelle forme d'insécurité dans notre société**, car chaque citoyen non protégé, ainsi que ses enfants, pourra un jour ou l'autre se retrouver victime de dégâts collatéraux. Il ne suffira plus, en effet, d'accomplir correctement son travail ou ses études. Encore faudra-t-il qu'au moment où la personne postule son groupe ne soit pas déjà surreprésenté. Tant que les personnes estampillées « diversité » ne seront pas en nombre jugé représentatif au

sein des écoles, universités, entreprises, échelons hiérarchiques, listes politiques, alors tout citoyen français de souche pourra se voir recalé. Qu'advient-il alors du sentiment de justice sociale qui est le ciment de notre société? Comment les Français de souche européenne réagiront-ils lorsqu'ils n'auront plus du tout confiance en leur justice sociale?

### III) Solutions

J'aimerais à présent vous dire que le diagnostic selon lequel les jeunes issus de l'immigration échoueraient du fait de discriminations imputables aux Français de souche européenne est totalement erroné; et que les solutions fondées sur ce faux diagnostic n'ont aucune chance de conduire à la résorption des problèmes d'intégration de ces jeunes. Pis, l'expression de la repentance de la France au travers des politiques de diversité, d'égalité réelle ou d'égalité effective ont toutes les chances de nourrir encore davantage le ressentiment de tous ces jeunes, auxquels notre société répète sans cesse que la France et les Français sont coupables de leurs problèmes.

Plusieurs actions doivent être menées de concert et dans différents domaines, sans attendre que l'une porte ses fruits avant de mettre en œuvre la suivante. Ces actions n'agissent en effet pas toutes sur les mêmes dimensions du problème et, surtout, elles ne présentent pas toutes le même temps de réponse. Je vais vous en présenter quelques-unes.

**1) Le préalable à toute action, c'est de rester ferme sur la question des principes fondamentaux «Liberté-Égalité-Fraternité» et laïcité. Chaque fois que l'on rouvre la discussion sur ces sujets, on envoie en réalité le signal que les fondamentaux peuvent être mis à terre. Dans ces conditions, il est illusoire d'espérer que les règles de la société française soient un jour respectées par les populations issues de l'immigration qui sont porteuses d'autres idéaux et d'autres fondamentaux.**

2) Il est indispensable que la France tourne le dos aux thèses de la victimisation et de la repentance.

3) Il faudra dire la réalité du pacte moral et social qui lie les Français entre eux. La notion d'«ascenseur social» a trompé des générations de familles. Or, nul ascenseur n'existe dans notre société et la réussite y est, bien au contraire, un long parcours qui s'apparente à une course de haies. L'atteinte de la réussite n'est pas du tout la démarche passive que laisse supposer l'ascenseur social.

4) Il faut une prise de conscience urgente du fait que l'école maternelle et les premières classes de l'école primaire sont décisives pour les élèves qui viennent de milieux culturels très éloignés de celui des Français de souche européenne. Ces classes doivent donc faire l'objet de toutes les attentions, et à ce titre bénéficier de moyens qui leur permettront d'accompagner ces enfants en petits groupes. L'acquisition d'un dictionnaire de mots suffisants avant l'entrée à l'école primaire, la lecture de contes, la transmission de la culture artistique ainsi que des règles du «savoir vivre ensemble» propres à la société française sont des impératifs, car elles aideront ces élèves à se créer des attaches affectives et intellectuelles dans la culture française. C'est cette dimension qui leur fait cruellement défaut et qui les entrave dans leur progression scolaire, puis sociale.

5) Notre société doit en conséquence cesser de faire porter à l'école et aux enseignants la responsabilité de l'échec des enfants issus de l'immigration, et accepter de se poser la question suivante : qu'est-ce qui empêche les enfants issus de l'immigration de saisir les innombrables perches que l'école leur tend tout au long de leur cursus scolaire ? Il est indispensable d'accepter de regarder en face la réalité des obstacles, à commencer par ceux qui sont liés à la résistance des parents de l'immigration à l'intégration de leurs enfants. L'attitude des parents de l'immigration est rationnelle. Ces parents comprennent très vite que l'école, en formant l'esprit de leurs enfants, va les leur rendre dissemblables. C'est la raison pour laquelle notre société doit être aussi exigeante envers tous ces enfants qu'elle l'est avec les enfants des familles françaises de souche.

6) Pour pouvoir traiter en profondeur ce sujet de l'intégration, il est important d'adopter le ton de la sagesse, car la souffrance est présente non seulement du côté des Français de souche, mais aussi du côté des populations issues de l'immigration, qui ne comprennent pas vraiment ce qui se déroule. J'entends par là qu'accoler le terme d'« identité nationale » à celui d'« immigration » est une lourde erreur. Cela crée de l'incompréhension et une souffrance aiguë, même chez ceux qui sont déjà parfaitement intégrés. À mes yeux, on risque davantage de terrasser l'identité française en voulant mettre à bas l'égalité républicaine, l'unicité du peuple français, sa laïcité qu'en accueillant des immigrés dont on exigera, comme pour les Français de souche, le respect des règles de « savoir vivre ensemble » de la société française.

7) Notre société doit écarter d'emblée toutes les voies qui, déjà expérimentées par d'autres pays, ont échoué. Je citerai, outre les politiques liées à la diversité, la politique de répression des mineurs et l'immigration choisie. Pour l'immigration choisie, les problèmes rencontrés par le Canada sont, à plus d'un titre, éclairants. Il est en effet instructif de relever que le Canada ne possède aucun passé colonial.

### **8) Il est indispensable de dissocier les questions d'insertion des questions d'intégration**

J'explique longuement dans *Le Puzzle de l'intégration*, sur mon blog et aussi dans la revue *Le Débat* de septembre 2008 pour quelles raisons elles correspondent à deux situations très différentes. Leur confusion est à la source de sérieux problèmes qui se posent aux enfants issus de l'immigration, et par ricochet à la société française.

**L'insertion**, c'est l'obligation de respecter les règles du « bien vivre ensemble » de la terre d'accueil, même si on ne les partage pas et qu'on en possède d'autres. C'est ce que font aussi les Français de souche lorsqu'ils sont expatriés.

**L'intégration** correspond au sentiment d'appartenance à la communauté nationale, à la volonté d'inscrire sa descendance dans l'arbre généalogique français, et non plus dans celui de ses propres ancêtres biologiques ; au fait de faire siens les ancêtres des Français, et donc leur histoire. Ainsi, l'intégration se produit lorsqu'on se sent faire corps avec les Français de souche européenne, lorsqu'on se sent concerné affectivement, moralement et intellectuellement par le partage avec eux d'une même communauté de destin, et qu'on participe à la transmission, à ses propres descendants, des fondamentaux qui composent le noyau identitaire français.



Parce qu'elle ne peut être que le fruit d'un choix personnel, chacun à son heure, l'intégration doit devenir facultative, tandis que l'insertion ne peut être refusée et doit de ce fait devenir obligatoire.

Ce qui se produit dans les banlieues relève davantage de ce placage artificiel et superficiel d'une identité sur une autre que de problèmes d'ordre économique. Il faut bien réaliser que ce qui a été détruit lors des émeutes de 2005, c'étaient des écoles, des infrastructures culturelles et sportives... tout ce qui a été construit pour aider les enfants issus de l'immigration à grimper dans l'échelle sociale. Aujourd'hui, le problème le plus grave auquel doivent faire face les enseignants dans les banlieues sensibles, c'est que les rares élèves qui souhaitent étudier sérieusement en sont empêchés par leurs camarades, car réussir signifie aux yeux de ces derniers accepter les règles de la France, et cela n'est pas concevable.

Pour comprendre qu'on est très loin d'un problème d'ordre matériel ou de reconnaissance qui trouverait sa résolution dans l'introduction de l'égalité effective, il faut réaliser que la même jeunesse, quand elle a continué de vivre dans le pays de ses ancêtres, souvent dans le plus grand dénuement, n'adopte pas le même comportement. Je souhaite signaler également que des expériences de déplacement, sur le territoire français, de familles de l'immigration créatrices de tensions vers des environnements plus privilégiés sont loin d'avoir représenté un succès. Une partie non négligeable de ces familles ont en effet non seulement poursuivi leurs agissements, mais de plus installé un climat d'insécurité dans leur nouvel environnement.

Je pense que nous ne couperons pas à une réécriture du Code de la nationalité, comme l'avait souhaité Jacques Chirac en 1987. L'octroi de la nationalité doit correspondre à l'aboutissement du processus d'intégration, et non pas comme c'est le cas aujourd'hui à son début, alors que l'issue du processus d'intégration n'est pas prédictible. Existe-t-il des pays africains, maghrébins ou asiatiques qui plaquent, comme le fait la France, une identité sur un individu, au seul motif qu'il est né sur leur territoire ? Il est dangereux de coloniser des populations. La France devrait pourtant en savoir quelque chose.

Pour parvenir à ouvrir ce dossier capital, il faut œuvrer à installer un climat de sérénité. Cela passe par la dissociation complète des questions économiques et des questions identitaires. À partir du moment où la France accepte qu'un étranger s'installe sur sol, ce dernier doit pouvoir bénéficier des mêmes aides et prestations que tous les autres résidents. Si tel n'est pas le cas, l'obtention de papiers d'identité continuera d'être motivée par des considérations matérielles, avec les conséquences que l'on sait sur la violence que vivent les jeunes qui se retrouvent dotés d'une identité brouillée. Il est intéressant de se remémorer combien il est important pour eux de saisir la moindre occasion, telle qu'une manifestation culturelle ou sportive, pour signifier à la société l'identité dont ils sont porteurs (et c'est leur droit). Le fait d'arborer les drapeaux de leur pays d'origine, qu'ils n'ont parfois même jamais connu, est un signe qui n'est absolument pas anodin. C'est à la France que revient la responsabilité de veiller à ce que cesse la confusion créée et entretenue par le droit du sol.

#### IV) Conclusion

Je conclurai mon propos en disant que le chemin qui apparaît de prime abord le plus court n'est pas nécessairement le plus sûr ni le plus rapide en termes de résultats. Si elle veut rester unifiée et en paix, la France devra tourner le dos à des politiques qui, loin de la moderniser, la feront terriblement régresser parce qu'elles la renverront à des périodes sombres – la division et l'affrontement intergroupes.

Comment en est-on arrivé à vouloir tourner le dos à un modèle d'intégration qui a pourtant fait la preuve de son efficacité avec les précédentes vagues d'immigration, celles qui provenaient des pays de l'est et du sud de l'Europe? Sait-on en France que le Pew Research Center, l'un des *think tanks* américains les plus sérieux, a qualifié au printemps 2006 le modèle d'intégration français de « meilleur modèle d'intégration » comparé aux modèles anglo-saxons ou germaniques? Dans toute son histoire, jamais la France n'a été soumise à de telles demandes de renoncement à ses principes fondamentaux de la part de nouveaux entrants. Elle ne l'a même pas été de la part de ceux de ses enfants qui ont souffert dans leur chair au cours d'une période tragique de l'histoire de France; je pense là tout particulièrement à tous ceux qui ont été persécutés, ou dont les proches ont été persécutés, lors de la Seconde Guerre mondiale.

S'il n'y avait qu'un seul mot à privilégier, ce serait celui de « cohérence ». Ne pas permettre aux enfants issus de l'immigration ce que l'on ne permettrait jamais à ses propres enfants, car on sait que cela les conduirait à s'exclure de la société, voilà ce à quoi un comportement cohérent aurait naturellement conduit.

Certes, nous vivons une époque rendue complexe par la mondialisation et par l'importance des flux migratoires, mais cela peut aussi devenir une période qui permettra à la France de renouer avec un véritable rôle d'éclaireur. En conséquence, la France ne doit pas se contenter de suivre à l'aveugle des politiques porteuses du poison de la division, et je vise également ici certains articles de la Charte européenne des droits fondamentaux.

Pour ne pas devenir un nouveau Liban, la France doit d'urgence se réapproprier sa liberté de pensée et de jugement, si chère à l'historien et résistant Marc Bloch. Chaque fois qu'elle s'en est écartée, le malheur a fondu sur elle. C'est là que se trouve la clé de voûte de tout l'édifice. Il n'y a pas de sujet plus important que celui du maintien de la cohésion nationale.

Je vous remercie de votre attention. Je vous prie d'excuser ce long exposé, mais il y a une logique et une structure dans mon raisonnement et il m'apparaissait important de pouvoir les dérouler devant vous.